



## DOSSIER PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

### « Nous allons faire un bond en avant grâce à des technologies »

« Nous cherchons avant tout à sensibiliser les citoyens sur les gestes simples qui peuvent garantir leur sécurité contre le vol mais aussi sur d'autres mesures comme les mesures de sécurisation contre le cambriolage. »

Pedro Teixeira, Conseiller en Prévention Vol (CPV) et chargé de communication pour le Service Prévention des Délits, Direction de la Prévention et de la Sécurité, à la Ville de Charleroi explique que le travail d'un CPV est plus que la prévention vol. « Nous assurons le safety. »

#### Quelles actions entreprenez-vous ?

P.T. : Nous sensibilisons les citoyens sur les gestes simples ou plus complexes qui augmentent leur sécurité. La délinquance urbaine est aussi traitée, par exemple les vols par ruse. Nous organisons des actions dans des lieux stratégiques, comme les hypermarchés et TEC et des séances d'information sur mesure pour tout public, comme la sécurité des Seniors dans le cadre d'un groupe de travail multi-pôles. Nous étendons nos campagnes en interne et sensibilisons nos collègues.

Nous assurons le safety : conseils de lutte contre l'incendie, conformité d'installation des détecteurs de fumée et monoxyde de carbone, etc. Enfin, nous proposons aussi parmi le large éventail de nos services toujours gratuits, la déclaration en ligne des systèmes d'alarme, son

renouvellement annuel, des visites-conseils à domicile en vue de lutter contre le cambriolage et une prime communale à l'installation de système de sécurisation mécanique pour les habitations privées, accessible aux propriétaires comme aux locataires.

#### Quels types d'outils de communication utilisez-vous ?

P.T. : En fonction des objectifs à atteindre, nous utilisons le matériel distribué par la Province, par le SPFI, ainsi que le matériel réalisé par notre service de communication. Nous créons aussi des supports imprimés tels que des flyers et du matériel de communication visuelle comme des roll-ups, des bâches, des ballons, des présentations, etc.. Enfin, nous publions des informations dans des magazines ciblés, comme le « Charleroi-seniors » et le « Charleroi Magazine ».

#### Participez-vous aux tables rondes organisées par le Bureau provincial Prévention Vol du Hainaut ?

P.T. : Certainement, c'est une obligation mais aussi une occasion importante de réseautage, d'échange d'idées, de recyclage et de mise à jour. C'est le moment également d'évoquer des collaborations et de valoriser les ressources.

#### Que pensez-vous du projet du BPPV de mettre des tablettes à votre disposition comme support pour réaliser votre travail ?

P.T. : C'est un projet qui nous réjouit. Nous allons faire un bond en avant grâce à des technologies qui font désormais partie de la vie de tous les jours. Nous aurons à disposition des vidéos, des catalogues, de matériel de prévention, des informations, ainsi que la possibilité de rédiger directement des rapports. Cela va nous faire gagner en efficacité, en temps et en qualité !

Une campagne e-CPV à Hainaut, le ZP Het Houtsche qui utilise WhatsApp : « Nous allons faire un bond en avant grâce à des technologies »

- 4 Le Bureau provincial de Prévention du Vol prend l'initiative
- 5 ZP Het Houtsche engage la lutte avec Whatsapp
- 6 1 Jour sans, un aperçu des initiatives

**2 PRÉVENTION DE L'INCENDIE**  
La Flandre rend les détecteurs de fumée obligatoires dans plus d'habitations locatives

**3 RADICALISATION**  
La formation à la résilience BOUNCE est étendue au niveau européen

**SÉCURITÉ AU FOOTBALL**  
Un petit film met en garde les supporters contre les dangers des feux de Bengale

**7 RECHERCHE**  
Les gardiens de la paix aident à rechercher les enfants disparus

**8 ORDRE PUBLIC**  
Les images des caméras de la ZP Bruxelles-Ouest sont les premières de la plate-forme digitale régionale

La ZP Montgomery utilise une caméra à 360° sur un mât mobile

**SÉCURITÉ AU FOOTBALL**  
Le Fonds Jo Vanhecke soutient des actions positives



Avec les tablettes les CPV auront à disposition des vidéos, des catalogues, de matériel de prévention, des informations, ainsi que la possibilité de rédiger directement des rapports.

# La Flandre rend les détecteurs de fumée obligatoires dans plus d'habitations locatives

**La législation relative aux détecteurs de fumée change le 1er janvier 2016, en Flandre. Des règles distinctes s'appliqueront aux habitations locatives, qu'elles soient sociales ou privées. L'âge du logement est également déterminant. D'autres règles s'appliquent à Bruxelles et en Wallonie.**

## Flandre

En Région flamande, toutes les habitations locatives pour lesquelles un contrat de location a été conclu après le 31 décembre 2012 doivent être équipées de « détecteurs de fumée en nombre suffisant ». On entend par là: au moins un détecteur de fumée sur chaque niveau de construction et, pour une maison avec des chambres, un détecteur de fumée par chambre.

### Habitations locatives sociales ou privées

L'obligation est introduite par phases pour les contrats de location plus anciens. On fait une distinction entre les habitations locatives sociales et privées.

- À partir du 1er janvier 2016, les bailleurs d'habitations locatives sociales ont l'obligation d'installer des détecteurs de fumée dans les bâtiments construits entre 1970 et 1979. Est déjà d'application pour les habitations plus anciennes: depuis le 1er janvier 2014 pour les habitations construites avant 1950 et depuis le 1er janvier 2015 pour les habitations construites entre 1950 et 1969. Pour les habitations locatives sociales qui ont été construites depuis 1980, l'obligation n'entre en vigueur que le 1er janvier 2017.

- À partir du 1er janvier 2016, les bailleurs d'habitations locatives privées louées comme résidence principale ont l'obligation d'installer des détecteurs de fumée dans les habitations construites avant 1945. Pour les habitations construites à partir de 1945, l'obligation s'appliquera à partir du 1er janvier 2019.

Le bailleur est responsable de l'achat et du placement des détecteurs de fumée. Si l'habitation locative n'est pas équipée de détecteurs de fumée, elle ne satisfait plus aux exigences du Code du logement flamand et n'est plus « conformes ». Le bailleur ne peut donc plus obtenir une attestation de conformité. L'absence de détecteurs de fumée en nombre suffisant n'est pas une raison pour déclarer une habitation insalubre, mais la location d'une telle habitation est passible de sanction.

### Permis autorisation

Dans les habitations neuves et en cas de travaux de rénovation nécessitant un permis d'urbanisme, le maître de l'ouvrage doit placer des détecteurs de fumée en nombre suffisant. Il doit indiquer où il va placer les détecteurs de fumée lors de la demande de permis d'urbanisme.

## Bruxelles et Wallonie

La réglementation ne change pas à Bruxelles et en Wallonie. À Bruxelles, toutes les habitations locatives doivent être équipées de détecteurs de fumée depuis le 1er juillet 2005. La Wallonie a introduit l'obligation de placer des détecteurs de fumée le 1er juillet 2006 et celle-ci s'applique à toutes les habitations, donc tant aux habitations locatives qu'aux habitations propres.

### Importance d'avoir des détecteurs de fumée en nombre suffisant

La législation en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles impose des obligations minimales. Dans la plupart des cas, il faut plus de détecteurs de fumée pour avertir les habitants à temps qu'un incendie a lieu dans leur habitation. Le message de prévention de l'Intérieur est donc: 'placez suffisamment de détecteurs de fumée'.

### en savoir plus

Vous trouverez de plus amples informations sur [www.besafe.be/fr/prevention-incendie](http://www.besafe.be/fr/prevention-incendie) et sur [www.nejouezpasavecfeufeu.be](http://www.nejouezpasavecfeufeu.be).



Toutes les habitations locatives privées construites avant 1945 et toutes les habitations locatives sociales construites en 1970-1979 doivent être équipées d'un nombre suffisant de détecteurs de fumée à partir du 1er janvier 2016.

## Législation:

- Décret du 1er juin 2012 portant protection d'habitations au moyen de détecteurs de fumée optiques (M.B. 13 juillet 2012)
- Arrêté du Gouvernement wallon du 21 octobre 2004 relatif à la présence de détecteurs d'incendie dans les logements) (M.B. 10 novembre 2004)
- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 avril 2004 déterminant les exigences complémentaires de prévention contre les incendies dans les logements mis en location (M.B. 5 mai 2004)

# La formation à la résilience BOUNCE est étendue au niveau européen

**Le SPF Intérieur devient le grand meneur du projet européen BOUNCE. Le projet belge a reçu une évaluation positive de la Commission européenne qui a donné son feu vert à plusieurs étapes concrètes supplémentaires en collaboration avec des partenaires européens.**

BOUNCE veut, par le biais de formations, conscientiser les jeunes aux influences radicales de leur entourage. Il propose aux jeunes des instruments leur permettant de gérer les défis auxquels ils sont confrontés, de les anticiper et de se montrer plus forts et plus résilients.

## Formateurs locaux

La Commission européenne dégage maintenant des moyens pour développer un réseau européen d'échange de formateurs à la résilience. Des formateurs locaux de

toute l'Europe pourront y échanger leur expertise ainsi que leurs bonnes et moins bonnes pratiques. Une évaluation détaillée et approfondie des formations à la résilience est prévue, de même qu'un soutien et une assistance lors de l'implémentation de BOUNCE au niveau local.

Le projet veut également apporter un soutien aux villes et communes européennes lors de l'implémentation de la formation. Des sessions 'Train the Trainer' sont organisées à cet effet au niveau local dans différentes villes pilotes européennes. Ces sessions ont pour but d'accélérer l'implémentation du projet en Europe.

## Outils de formation

BOUNCE Resilience Training est un programme comprenant trois outils de formation mis au point pour les jeunes, leur entourage social et les formateurs. Il consiste en une formation psycho-physique pour les jeunes, en un soutien et une sensibilisation de leurs

parents ainsi qu'en une session « Train de Trainer » pour les accompagnants et acteurs de terrain. BOUNCE propose des instruments concrets aux participants en vue de les aider à gérer l'exposition à des idées extrémistes. La formation peut contribuer à la prévention précoce de la radicalisation violente.



## Sécurité au football

# Un petit film met en garde les supporters contre les dangers des feux de Bengale

**Les fancoaches du RSC Charleroi ont constaté que les fans utilisaient de plus en plus de matériel pyrotechnique. Le club a donc lancé sa propre campagne vidéo en 2009. Avec succès puisque le nombre d'incidents impliquant des feux de Bengale a fortement diminué dans le stade de Charleroi.**



D'autres clubs et services de prévention peuvent aussi utiliser le petit film de Charleroi. Vous pouvez voir la vidéo sur YouTube "Les feux du stade".

Avec le soutien du SPF Intérieur, de la ville de Charleroi, de la Pro League, de la police locale, des services de lutte contre l'incendie et de l'IMTR – le centre de traitement des brûlures du Grand Hôpital de Charleroi – le club de football a réalisé un petit film de quatre minutes montrant les dangers des feux de Bengale. Les images ont non seulement été montrées au début des matches du club mais aussi diffusées sur le canal YouTube du club de football et via les médias sociaux. La ville de Charleroi a également placé le lien sur son site web et a intégré le film dans une campagne de prévention globale.

La vidéo s'adresse en premier lieu tant aux supporters occasionnels qu'aux supporters réguliers – et plus particulièrement au noyau dur du Storm Ultra et des Wallon S Boys – mais les officiers de police, les collaborateurs de prévention et les membres du personnel des zones de secours – pompiers et services des grands brûlés – l'utilisent également dans leurs campagnes de prévention. Étant donné que la vidéo n'a pas été sous-titrée en néerlandais, elle peut parfaitement être utilisée dans tous les autres stades de football belges. Et comme ce thème est universel, d'autres clubs européens peuvent aussi l'utiliser.

## Hainaut

# Un bureau provincial pour une meilleure prévention du vol

**La prévention des cambriolages est une matière qui suppose une bonne communication, tant entre les acteurs de prévention, qu'auprès de la population. En 2010, une première réflexion était initiée auprès du Gouverneur de la Province du Hainaut afin que des actions puissent être menées en ce sens par les zones de police et les services communaux.**

En 2011, le Bureau provincial de Prévention du Vol (BPPV) était créé. « Cette cellule dont l'objectif est de faire avancer ensemble le métier de prévention regroupe des conseillers en prévention (CPV) tant civils et policiers, un conseiller local du Service public fédéral Intérieur ainsi qu'un fonctionnaire de liaison du Gouverneur du Hainaut », explique Frédéric Vostier, Conseiller en Prévention du Vol à la Ville de Châtelet à l'origine du projet. Parmi les missions du bureau, on compte entre autres l'organisation de tables rondes provinciales durant lesquelles les thématiques et les pratiques de prévention sont abordées, mais également l'organisation de réunions plénières, la création de campagnes de prévention provinciales et la promotion de campagnes nationales. Le BPPV bénéficie d'un budget provincial annuel pour mener à bien ses actions élargies depuis sa création aux problématiques liées au vol de manière plus générale (vol par ruse, vol d'objets de valeur...).

## Des tables rondes au goût du jour

« Les tables rondes que nous organisons permettent le partage des connaissances. L'ordre du jour est décidé en fonction des intérêts des participants ou de l'actualité. Lors de la dernière table ronde, nous avons traité de sujets tels que la cyber-criminalité, la mise à jour de la loi caméra, la présentation de nouveautés en matière de matériel de sécurité

ou encore la création de PLP. Nous faisons appel à des intervenants chevronnés pour traiter des diverses thématiques » explique Frédéric Vostier. Outre l'aspect informatif, ces tables rondes qui accueillent en moyenne de 65 à 95 participants tiennent lieu de recyclage pour les CPV. « C'est une sacrée organisation ! » sourit Frédéric Vostier.

## Centralisation et partage de l'information

Récemment, le Gouverneur du Hainaut débloquait un nouveau budget pour la réalisation d'un site [bppvhainaut.com](http://bppvhainaut.com) dont le but est de diffuser l'information à plus grande échelle. « La mise à jour régulière et la création d'un espace sécurisé réservé aux conseillers en prévention du vol en font une véritable plateforme de centralisation des informations. Tout s'y trouve » explique Frédéric Vostier.

## Et de larges campagnes d'information thématiques

En 2011, une première campagne provinciale voyait le jour : *Objets marqués, objets restitués*. Celle-ci est née du constat qu'en Belgique 90% des biens retrouvés par la police ne peuvent être restitués à leur propriétaire faute de preuve de propriété.

« C'est ainsi que des milliers de kits de campagne composés d'un feutre UV, d'une lampe UV et d'un formulaire d'enregistrement ont été distribués. La campagne était par ailleurs soutenue par des affiches, un DVD

d'information, des roll ups et quelques 40.000 flyers distribués au travers des services de police, des administrations et des conseillers en prévention du vol » illustre Frédéric Vostier. Au regard du succès de cette campagne, un second volet proposait 5000 kits dont 4800 furent distribués à l'occasion entre autres de visites préventives ou après effraction. Cette fois, 45.000 flyers et un clip vidéo réalisé en collaboration avec TéléSambre (consultable sur le site [bppvhainaut.com](http://bppvhainaut.com)) soutenaient l'action. Une nouvelle fois, la campagne

**Les tables rondes qui accueillent en moyenne de 65 à 95 participants tiennent lieu de recyclage pour les CPV.**

a rencontré un vaste succès auprès de la population. En 2014, le BPPV lançait une autre campagne de sensibilisation : *Vol par ruse, ayez les bons réflexes !* Destiné à la base à un public de personnes âgées, un calendrier tiré à 50.000 exemplaires apportait des conseils utiles pour ne pas être victime de vol par ruse, tout en rappelant le rôle des CPV. Ici aussi, le succès ne s'est pas fait attendre. « De nombreuses personnes sont venues spontanément nous demander un exemplaire du fameux calendrier. Certaines attendent même la prochaine édition avec impatience » explique Daniel Faccinani, Conseiller en Prévention vol à Châtelet et secrétaire du BPPV. Au-delà des campagnes thématiques, le BPPV édite des brochures d'information plus générales, telles que *Cambrioleur, aucune chance* ou *Mon habitation est-elle sécurisée ?*

## 1 jour sans

Fort de son efficacité, le BPPV ne limite pas son action aux frontières de la Province. C'est ainsi qu'il joue un rôle clé dans la promotion de la journée d'action nationale contre le cambriolage 1 jour sans. Quelque 40.000 flyers, des sacs, des bâches, roll ups sont mis à disposition. Le matériel d'exposition est également centralisé au BPPV afin d'être utilisé de manière plus efficace. Quant aux sites internet [1joursans.be](http://1joursans.be) et aux comptes Facebook et Twitter de l'action, ceux-ci sont



Daniel Faccinani et Frédéric Vostier : « Le Bureau provincial de Prévention du Vol regroupe des conseillers en prévention du vol tant civils et policiers, un conseiller du Service public fédéral Intérieur ainsi qu'un fonctionnaire de liaison du Gouverneur du Hainaut. »

## PZ Het Houtsche

# Les chefs d'entreprise signalent des agissements suspects via WhatsApp

**La zone de police Het Houtsche (Beernem, Oostkamp, Zedelgem) utilise WhatsApp, un service de messagerie gratuit pour smartphones, pour lutter contre les vols dans les entreprises. Les chefs d'entreprise des zonings industriels de la zone peuvent communiquer avec la police et entre eux dans des groupes WhatsApp fermés. Ils peuvent ainsi signaler des comportements suspects ou partager des photos de véhicules suspects.**

animés par nos interlocuteurs, Frédéric Vostier et Daniel Faccincani.

### Les nouvelles technologies au service d'une meilleure information

En 2015, une nouvelle initiative a vu le jour : une campagne e-CPV. Quarante tablettes ont été achetées dans le but de faciliter le travail des CPV.

Une application encore en cours de développement sera préinstallée sur celles-ci afin de donner l'accès directement à toutes les photos, vidéos, informations sur les modus operandi, brochures à télécharger... aux CPV où qu'ils soient. Les informations seront automatiquement mises à jour lors de chaque nouvelle connexion au WiFi et les CPV auront même la possibilité de remplir directement un rapport de visite. Le projet sera concrétisé d'ici février 2016.

### Et des projets encore plein les armoires

L'action du BPPV ne s'arrête pas là. 2016 sera le théâtre de nouveaux développements avec la réalisation d'une vidéo didactique sur la prévention du cambriolage et la préparation de mallettes de technoprévention « all-in » destinées elles aussi à faciliter le travail des CPV. Comprenant le matériel de prévention, la tablette et les brochures, celles-ci remplaceront à terme les actuels trolleys de matériel lourds et encombrants. Mais ce n'est pas tout. Il y a peu, des contacts inter-provinces étaient initiés. Une collaboration avec des zones de police de la province du Luxembourg est désormais en cours.



Un calendrier tiré à 50.000 exemplaires apportait des conseils utiles pour ne pas être victime de vol par ruse.

**H**et Houtsche a démarré un projet pilote en juin. Les chefs d'entreprise du zoning industriel 'De Leite' d'Oostkamp ont pu s'inscrire au groupe fermé WhatsApp De Leite. « Tous les chefs d'entreprise ont rapidement été membres de ce groupe », indique Rudi Vanlerberghe, Directeur Sécurité ZP Het Houtsche. « Depuis, et en collaboration avec les communes, nous avons également lancé d'autres groupes WhatsApp pour les autres zonings industriels de notre zone. Nous remarquons que les membres sont devenus de plus en plus actifs au cours des mois écoulés. Nous avons déjà pu clarifier quelques situations suspectes. »

### Textes et images

WhatsApp est une application pour smartphones qui permet aux utilisateurs de s'envoyer gratuitement des messages via internet. Il peut s'agir de messages texte mais aussi d'images, de vidéos, d'enregistrements sonores et même de données GPS. Vanlerberghe: « Cela représente un gros avantage par rapport à la communication via SMS. Quiconque remarque un véhicule suspect peut le photographier et partager cette image au sein du groupe. Étant donné qu'un groupe peut compter jusqu'à 100 utilisateurs, un signalement peut très rapidement être transmis à un groupe important mais spécifique. Notre corps est également inscrit dans chaque groupe WhatsApp. »

### Règles de comportement et ambassadeurs

La zone de police a rédigé des règles de comportement pour l'utilisation de WhatsApp. Les chefs d'entreprise qui veulent participer doivent signer une déclaration d'intention dans laquelle ils marquent leur accord sur ces règles de comportement. En cas de signalement, ils doivent par exemple toujours avertir d'abord la police via le numéro d'urgence 101. Ils doivent veiller à leur langage (pas insulter ou discriminer), ils ne doivent pas jouer au juge ou enfreindre la loi et ne peuvent pas partager de messages privés via le groupe. Chaque groupe WhatsApp a un ambassadeur. Il s'agit d'un chef d'entreprise qui fait connaître le groupe auprès de ses collègues et de personnes habitant dans le zoning industriel. Il veille au respect des règles de comportement. « La police joue surtout un rôle de coordination lors du lancement d'un nouveau groupe. L'ambassadeur assure ensuite un suivi attentif, même si nous gardons bien entendu les choses à l'œil », conclut Vanlerberghe.

Rudi Vanlerberghe (ZP Het Houtsche): « Nous avons déjà pu clarifier quelques situations suspectes ».



© PHOTO HET HOUTSCHE

## Comment cela fonctionne-t-il?

- Un chef d'entreprise qui remarque des agissements suspects doit d'abord alerter la police via le 101.
- Il transmet ensuite un signalement via le groupe fermé WhatsApp. Il y indique qu'il a déjà appelé le 101 pour éviter une avalanche de signalements au 101.
- Le signalement contient le plus d'éléments possible sur la personne suspecte (sexe, couleur de peau, taille, visage, vêtements et autres caractéristiques particulières) ou le véhicule (couleur, marque, type, marque d'immatriculation).
- Sur le terrain, nous avons deux équipes par commune qui ont accès aux groupes WhatsApp via un smartphone. Elles peuvent ainsi examiner directement le signalement (texte et image éventuelle).



Les équipes policières sur le terrain peuvent immédiatement consulter les signalements via WhatsApp sur un smartphone.

# Toute la Belgique emballée par '1 jour sans'

**1 jour sans entre progressivement dans les mœurs après la deuxième édition du 13 novembre. Bon nombre de zones de police, de services de prévention locaux et provinciaux et de partenariats locaux de prévention ont collaboré à cette initiative. La sensibilisation était au centre des préoccupations et certaines zones de police ont également mené des actions de contrôle supplémentaires. Voici un aperçu des initiatives prises.**

## Sur des affiches et des sacs à pain

Les **affiches** sont omniprésentes dans les actions. Certaines zones de police utilisent les affiches de la DG Sécurité et Prévention, d'autres se sont montrées plus créatives. Les zones de police Lier et Heist-op-den-Berg ont souligné l'importance du contrôle social sur l'affiche qu'elles ont elles-mêmes réalisée. Les habitants pouvaient télécharger l'affiche sur le site web, l'imprimer et la distribuer aux voisins. La ZP Grens a fait livrer 2500 affiches dans toutes les maisons via BPost. À Evergem, les enfants de l'école primaire ont trouvé des slogans assortis de dessins qui ont ensuite été imprimés sur des affiches. Dans les communes luxembourgeoises de Musson, Signeulx et Mussy aussi, les enfants de la troisième maternelle à la quatrième primaire ont créé eux-mêmes des affiches qu'ils ont ensuite allés distribuer avec les officiers de police. La ville hennuyère de Châtelet a distribué 18.000 flyers. La PZ Pays de Herve et la ville de Ciney ont créé leur propre affiche, la PZ Sud Luxembourg en a réalisé une avec cinq brefs conseils de prévention.

Bon nombre de zones de police utilisent également d'autres supports pour informer la population. La police de Klein-Brabant a mis des **sacs à pain** avec des conseils de prévention à la disposition des boulangers et des supermarchés, Sint-Truiden y a ajouté un élément ludique avec un "jeu des 6 erreurs". En plus de sacs à pain, Bilzen a distribué des cartons de bière et des sets de table.

La police de Forest a distribué les sacs **réutilisables** reçus de la DG SP, la province d'Anvers les a mis à la disposition des communes participantes. Cette province a également mis des cartes postales à la disposition de ces communes. La ville d'Aalst a distribué aux habitants un memento 1 jour avec des conseils et de la place pour prendre des notes ainsi qu'un porte-clés avec le slogan: « Melden doe jij, opsporen doen wij ». Un mini-**questionnaire** permettait de savoir quelles initiatives de sécurisation les habitants avaient déjà prises.

## Sur Facebook et Twitter

Les **médias sociaux** n'ont pas été oubliés non plus. À Hasselt, la ZP Hazodi a organisé une soirée d'information sur la manière dont les médias sociaux peuvent être utilisés pour prévenir les cambriolages. La police a donné l'exemple en postant chaque jour un conseil sur Twitter.

Outre Twitter et Facebook, **YouTube** est aussi utilisé dans la lutte contre les cambriolages. La ZP Bodukap y a posté un film pour inciter les habitants à être attentifs et à appeler le 101 en cas de situation suspecte. L'administration provinciale de Namur y a même posté 6 films intitulés « Ici, c'est chez moi! ».

Les zones de police n'ont pas seulement fait appel à la population pour diffuser le message, elles l'ont aussi fait elles-mêmes largement. La ZP Bruxelles Capitale-Ixelles a placé des affiches bilingues sur les portes arrière de tous les véhicules de patrouille, les officiers de la ZP Minos ont tous porté un badge. Les combis de la ZP Herstal ont également été dotés d'une affiche.

## Dans les magasins et aux portes des écoles

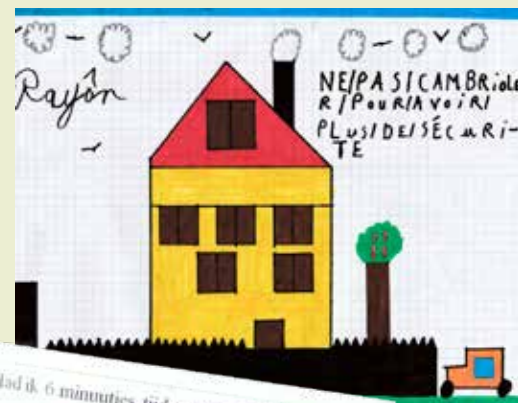
Les lieux les plus propices à informer les citoyens sont les marchés, supermarchés et portes d'écoles. Des flyers y sont distribués et des stands d'information sur les serrures y sont installés. À Aarschot, des étudiants ont invité les passants à forcer une porte sur laquelle une alarme était installée. Les personnes qui y parvenaient se voyaient offrir une bière. Sint-Truiden avait fait appel au spécialiste de l'effraction Johnny Graaikens pour parcourir la ville et parler des trucs qu'il utilise. À Ixelles, le conseiller en prévention vol a invité une centaine de concierges des logements sociaux pour une séance d'information sur la prévention des cambriolages, et ce, en collaboration avec la Société du logement de la région de Bruxelles-Capitale (SLRB). La ZP Bodukap a spécifiquement axé sa campagne sur les personnes se déplaçant



à pied ou à vélo. Walkalert s'adressait aux piétons, cyclalert aux cyclistes, runalert aux joggeurs et dogalert aux personnes qui promenaient leur chien. Le message a été diffusé via les magasins de sport, les vétérinaires et les magasins qui vendent des aliments pour animaux.

À Geel, le conseiller en prévention vol accompagné de quelques volontaires et du coordinateur du PLP a fait une ronde pour contrôler si les habitations peuvent 'résister à l'effraction'. Une petite carte a été déposée dans la boîte aux lettres des habitations qui étaient vulnérables aux effractions. Cette carte était intitulée "Had ik 6 minuutjes tijd, was je alles kwijt" et invitait à demander un conseil en prévention. À Mons, les collaborateurs du service de prévention se sont rendus chez les habitants pour contrôler les rosaces des serrures.

À Mussy, les élèves de l'école primaire ont réalisé des affiches, à Geel les CPV ont déposé une carte originale dans les boîtes aux lettres.





La coordination des gardiens de la paix ne demande pas de travail supplémentaire pour les communes et les villes.

© PHOTO CHILD FOCUS

# Les gardiens de la paix aident à rechercher les enfants disparus

**Child Focus a déjà conclu un accord de coopération avec 23 villes et communes concernant la recherche de mineurs d'âge disparus. En cas de disparition inquiétante, les gardiens de la paix recherchent également le jeune. De concert avec le SPF Intérieur, Child Focus appelle les autres administrations locales à conclure un tel accord. « Cela fonctionne très bien, » indique Sandra Voet de Child Focus, « parce qu'ils connaissent parfaitement la ville et sont proches des habitants ».**

Cela fait plusieurs années que Child Focus, la Fondation pour Enfants disparus et sexuellement exploités, étend son réseau à des partenaires qui apportent leur contribution lors d'actions de recherche d'enfants disparus et dans la lutte contre l'exploitation sexuelle de mineurs. En 2012, la fondation a lancé une campagne pour trouver des partenaires auprès des services communaux de prévention. Lors de chaque disparition inquiétante, le magistrat décide, après concertation avec un consultant de Child Focus, quelle méthode appliquer et si on fait réellement appel aux gardiens de la paix.

## Vignettes

Dans la plupart des cas, les gardiens de la paix reçoivent une vignette avec une photo du jeune que l'on recherche. Ils peuvent faire eux-mêmes des signalements via le numéro européen gratuit 116 000 ou demander à des témoins éventuels de prendre contact avec Child Focus. « Dans le cas de certaines disparitions, aucune affiche des jeunes disparus n'est apposée, mais on fait principalement appel aux commerçants en leur demandant de rechercher les personnes disparues », explique Sandra Voet de Child Focus. « Les gardiens de la paix peuvent être englobés dans ce parcours. Et dans certaines communes, ils aident nos volontaires à diffuser les vignettes. Mais tout cela est chaque fois défini dans l'accord de coopération que nous concluons avec la ville ou la commune. »

## Pas de travail supplémentaire

« Cela ne nous demande pas de travail supplémentaire », explique Riet Engelen, coordinatrice des gardiens de la paix à Louvain, l'une des villes que la coopération avec Child Focus satisfait depuis longtemps. « Child Focus nous demande d'abord si nous voulons accepter la mission. La réponse est presque toujours positive, sauf si c'est un dimanche ou un jour férié puisque nos collaborateurs ne circulent pas en rue ces jours-là. Child Focus nous fournit les vignettes et les affiches qu'ils veulent diffuser. Dans les cas d'urgence, nous rappelons nos collaborateurs et nous adaptons un peu leur trajet pour pouvoir atteindre rapidement nos points de dépôt fixes, les commerçants et les établissements horeca. Il est déjà arrivé quelques fois qu'un commerçant réagisse immédiatement et nous indique que le jeune recherché était récemment passé dans son

établissement. Cela a déjà mené à des pistes utiles à plusieurs reprises. Mais nos gardiens de la paix gardent bien entendu aussi leurs yeux et leurs oreilles grands ouverts. Nous ne leur demandons pas d'effort supplémentaire, ils doivent uniquement être un peu plus attentifs que d'habitude. »

## Partenaires fidèles

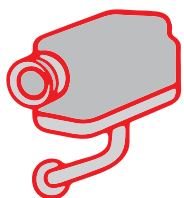
Child Focus dispose elle-même d'un vaste réseau de partenaires fidèles qui mettent leurs canaux de distribution à disposition pour diffuser les affiches et les vignettes des personnes disparues. Début juillet de cette année, la fondation a encore conclu un accord de collaboration avec la ville d'Aerschot pour pouvoir faire appel aux gardiens de la paix. Avec le SPF Intérieur, elle appelle maintenant d'autres villes et communes à conclure un tel accord.

## Concluez un accord de coopération

23 villes et communes ont déjà conclu un accord de coopération avec Child Focus: Alost, Aerschot, Asse, Blankenberge, Bruges, Bruxelles (1000), Charleroi, Termonde, Gand, Hasselt, Herentals, Huy, Louvain, Malines, Namur, Nivelles, Péruwelz, Schaerbeek, Saint-Trond, Soignies, Tongeren, Turnhout et Vilvorde. Le SPF Intérieur soutient Child Focus, reconnaît la valeur ajoutée de cette collaboration et encourage d'autres villes et communes à se joindre à son action. Les personnes intéressées peuvent contacter Child Focus via [network@childfocus.org](mailto:network@childfocus.org).



Ordre public



## Les images des caméras de la ZP Bruxelles-Ouest sont les premières de la plate-forme digitale régionale

Toutes les images des 140 caméras de surveillance de la zone de police Bruxelles-Ouest (Ganshoren, Jette, Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek-Saint-Jean) peuvent désormais être consultées via la plate-forme régionale de partage des images de vidéoprotection.

Dans les prochaines années, les images des caméras des cinq autres zones de police bruxelloises, de la STIB, de Bruxelles Mobilité, des pompiers bruxellois et du Port de Bruxelles viendront s'ajouter sur cette plate-forme. Cela concerne plus de 3.000 caméras au total. Les zones

de police et les autres partenaires pourront s'envoyer des images de caméras de surveillance en direct. Ces images peuvent contribuer à assurer l'ordre public, la sécurité routière et la mobilité.

Ordre public

## La ZP Montgomery utilise une caméra à 360° sur un mât mobile

**Depuis l'été dernier, la zone de police Montgomery (Etterbeek - Woluwe-Saint-Pierre - Woluwe-Saint-Lambert) utilise une caméra mobile à 360° lors d'événements. La caméra se commande à distance et est installée sur un bras articulé monté sur une remorque. Elle peut être mise en place en quelques minutes seulement.**

La remorque est en réalité équipée de deux caméras. La première est montée sur un bras articulé et permet de visionner l'espace public l'entourant depuis une hauteur de 6 mètres, avec un champ de vision de 360°. La qualité des images est la même que celle d'une caméra fixe. Un réseau 3G ou 4G doit toutefois être disponible. La deuxième caméra filme le socle de la remorque pour dissuader d'éventuelles tentatives de dégradations. La remorque est équipée

d'une batterie garantissant une autonomie de 48 heures à la caméra. L'achat de cette installation a coûté 95.000 euros. La zone souhaite surtout utiliser la caméra mobile lors d'événements générant de fortes concentrations de personnes, allant de pair avec un risque accru d'infractions comme des vols à la tire et du vandalisme. Elle peut aussi être installée temporairement dans certains quartiers pour observer des rues et des places.

Sécurité au football

## Le Fonds Jo Vanhecke soutient des actions positives

**Les organisations qui s'engagent pour la sécurité lors de matches de football pourront bientôt obtenir un subside du Fonds Jo Vanhecke pour financer leur fonctionnement. Le Fonds lance un premier appel en ce sens. Sont prises en considération dans ce cadre, les actions visant la sensibilisation, l'apport de valeurs sociales, la responsabilisation, la prévention, l'information ou les actions visant à créer une ambiance positive.**

Le Fonds a été créé en début d'année suite au décès de Jo Vanhecke, l'ancien directeur de la Cellule football. Il perpétue ce que Jo Vanhecke trouvait si important dans le football: l'amélioration des security, safety et service. Un volet européen viendra compléter le volet belge. Il sera géré par l'UEFA et le Conseil de l'Europe.

Dans sa politique, Jo Vanhecke recherchait toujours un équilibre entre les intérêts de tous les partenaires. Y compris ceux de supporters qui se réunissaient notamment dans une fédération belge de supporters. La sécurité des supporters était toujours au centre des préoccupations. Jo Vanhecke faisait procéder aux contrôles dans les stades des

clubs de première et deuxième divisions. Il mettait les organisateurs face à leurs responsabilités en matière de sécurité des spectateurs. L'une de ses priorités était l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

La prévention a toujours occupé une place de choix dans ce cadre. Jo Vanhecke collaborait avec les clubs dans leurs campagnes de lutte contre les slogans scandés en chœur et contre le racisme. Il avait compris la valeur ajoutée du rôle social que le football pouvait apporter à un quartier. C'est sous son impulsion que le crédit Fairplay avait vu le jour, repris plus tard par la football+ foundation, une subvention qui visait à soutenir les clubs dans leurs efforts sociaux.



© PHOTO ADVIP

Vous pouvez également soutenir le Fonds Jo Vanhecke. Les dons sont fiscalement déductibles et peuvent être versés sur le compte IBAN: BE10 0000 0000 0404, BIC BPOTBEB1 de la Fondation Roi Baudouin, avec la communication "151310 - Fonds Jo Vanhecke" ou la communication structurée \*\*\*015/1310/00088\*\*\*

Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès de Heidi Deridder, [Heidi.deridder@ibz.fgov.be](mailto:Heidi.deridder@ibz.fgov.be) ou 02/557.34.03